

Prise en compte du paysage dans la gestion

N° 461010 (1/2)

En matière d'aménagement paysager, il n'y a pas de recettes, uniquement des éléments de réflexion, car chaque cas reste unique.



La perception dite « lointaine » du paysage (vue extérieure), touche de loin le plus de personnes.

Cette perception est largement influencée par les conditions de relief. La situation sera donc très différente selon que l'on se situe en plaine ou en montagne.

Les recommandations doivent être adaptées en fonction de la sensibilité des sites.

LE PAYSAGE DANS LA LOI

⚠ *Plusieurs réglementations sont directement liées à la protection du paysage et peuvent avoir des conséquences directes sur la gestion :*

- Espace boisé à conserver (art. L 130-2 du code de l'urbanisme),
- Annexe 1 n° 635608 « Directive paysagère »,
- Annexe 1 n° 635601 « Monuments naturels et sites classés »,
- Annexe 1 n° 635612 « ZPPAUP ».

La forêt est perçue comme un élément indispensable du paysage. La plupart du temps, elle doit se présenter d'une manière naturelle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être ostensiblement artificielle.

Les propriétaires forestiers sont de plus en plus confrontés, dans leur gestion courante et dans leurs décisions d'aménagement à cette attente de leurs concitoyens.

Mais contrairement à de nombreux domaines touchant la forêt et son aménagement, la notion de « bonne gestion » dans ce domaine reste délicate :

Il existe plusieurs perceptions selon que l'on est habitant de la commune, simple promeneur ou propriétaire (les exemples pourraient être multipliés).

Dans le premier cas, le jugement est influencé par la lon-

gue habitude des lieux. Le souvenir joue à plein sur l'acceptation de modifications.

Dans le second cas, la pénétration intime du milieu, favorise l'appréciation des ambiances de sous-bois ou de visions proches à angles réduits.

A contrario, la perception lointaine du paysage est vécue sous la forme d'une appréhension plus globale, type photo de prospectus touristique.

Enfin, le propriétaire, même s'il est sensibilisé à la gestion forestière, sera intéressé par l'aspect de sa forêt vu de ses bâtiments d'habitation.

Il ne faut pas oublier que la gestion des paysages doit tenir compte **des nécessités de la gestion durable** : assurer le renouvellement des peuplements, préserver les habitats, se prémunir contre

les incendies ou accidents écologiques de toutes natures.

Les intérêts justifiés des uns et des autres pouvant être divergents, définir les frontières du bien et du mal, revient à rechercher ce qui induit une réprobation unanime.



L'ouverture du mélèzin, sous forme d'éclaircies, contribue largement à la qualité des paysages

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES COUPES



LA SURFACE DES COUPES

Les ouvertures sont appréciées positivement dans la mesure où elles constituent des éléments de diversification et où elles ont des formes qui s'inspirent du relief, de la nature du terrain, etc.

Une coupe peut créer une perspective qui sera ressentie favorablement d'un point de vue paysager.

Dans le cas des coupes de rajeunissement de taillis ou des coupes de régénération des futaies, la réduction systématique de la superficie des interventions n'est pas une bonne solution. Elle crée un **effet de mitage** souvent mal perçu. Il est parfois préférable de réaliser des coupes de surface plus étendues, en conservant des îlots ou bosquets dont le but est de casser l'homogénéité.

- Pour les coupes d'une surface inférieure à 4 hectares, la conservation de bosquets n'est pas nécessaire.
- Pour les coupes d'une surface supérieure à 4 hectares, la conservation de bosquets est préférable. Le nombre et la taille de ceux-ci, est à adapter au cas par cas, notamment en tenant compte du relief et de la sensibilité du site. Leur surface cumulée doit être comprise entre **10 et 15%** de la surface de l'exploitation.



La coupe rase du taillis sur une surface de 30 hectares peu choquer.

La conservation de bosquets aurait permis de minimiser l'impact paysager de l'intervention (cf. simulation à droite).





CRPF - Commune de Liganères (83)

Des mesures simples, comme la conservation de belles cépées ou bosquets, le maintien de lisières sinueuses, etc, permettent de réduire l'impact paysager

L'aménagement, doit veiller au respect et à la mise en valeur des «lignes d'horizon » sur lesquelles se focalise la vision.

Une coupe rase en crête peut avoir, par exemple, moins d'impact qu'une éclaircie.



CRPF - Massif du Concors (13)

Il faut éviter les formes géométriques

La rédaction de cette fiche s'est largement inspirée de la plaquette : « Approche paysagère des actions forestières » éditée en 1993 par le Cemagref et l'ONF (document réalisé par Peter BREMAN).

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES COUPES



ADAPTER LA FORME DES COUPES

Une petite coupe rase aux formes bien géométriques sera plus facilement rejetée qu'une coupe rase de superficie bien supérieure, mais dont les limites épousent harmonieusement le terrain.

Les formes trop géométriques des limites de coupe (coupes rases) ont un impact négatif. Dans tous les cas, il convient de privilégier les formes irrégulières, en respectant le sens du paysage.

- Le maintien d'une partie du peuplement originel en angle de parcelle peut être efficace pour atténuer la perception des limites géométriques.
- D'une façon générale, en terrain accidenté, les unités de gestion plus larges que hautes s'intègrent mieux dans le paysage.
- les coupes ne doivent pas être assises sur des éléments qui peuvent accentuer l'effet artificiel de l'intervention, par exemple les pistes.
- Attention, notamment, aux coupes de régénération par bandes, assises dans le sens de la pente.

CRÉER DES EFFETS DE LISIÈRE

Le maintien systématique d'un écran monospécifique équien et géométrique autour des coupes de régénération ou de rajeunissement est fortement déconseillé. Il s'agit d'un mauvais usage de la lisière (cache misère).

Les lisières peuvent apparaître comme des éléments de transition entre les différentes occupations du sol, qui relèvent et améliorent la perception paysagère.

- Une lisière ne doit pas être un mur visuel, mais au contraire, il est nécessaire d'y aménager des ouvertures.
- Une lisière de coupe doit être constituée de plusieurs strates. Il est possible d'obtenir un bon résultat, en pratiquant une éclaircie, dont l'intensité variera de l'intérieur vers l'extérieur du peuplement.

SOIGNER LES EXPLOITATIONS



La qualité de l'exploitation a une importance considérable.

- Pour la perception rapprochée, Il faut exiger un démantèlement soigné des rémanents. Les branches ne doivent pas être disposées en tas ou perchées dans les arbres.
- Pour la perception lointaine, il faut préférer aux andains, l'éparpillement des rémanents. Si l'éparpillement des rémanents n'est pas possible, les gros andains mettront beaucoup plus de temps à se décomposer que des andains de petite taille.
- Lors des opérations d'élimination des rémanents par broyage, la conservation d'îlots de végétation est nécessaire.
- Il faut veiller à l'élimination des brins élancés, de faible dimension, isolés après coupe, qui risquent de ployer ou de se casser, notamment en montagne sous le poids de la neige.

AMÉNAGEMENTS DIVERS



CRÉATION DE PISTE

L'implantation d'une piste, demande un travail de réflexion préalable important.

Un réseau dense de pistes peut être plus favorable à la création d'une seule piste sur laquelle se focalise la vision.

Les pistes peuvent avoir un impact paysager très important.

- Les ouvrages doivent coller le plus possible au relief en évitant tout surdimensionnement.
- Le passage des pistes dans les versants dont la pente en travers est importante, peut générer des talus visibles de loin.
- La multiplication de lacets peut avoir un impact très défavorable.

BOISEMENT

Les recommandations données pour les travaux de boisement sont à peu près les mêmes que celles qui peuvent être données pour les coupes.



- Comme l'illustre la photo ci-contre, les lignes de sous-solage, orientées dans le sens de la pente peuvent avoir un effet négatif. A l'inverse les banquettes peuvent structurer le paysage.
- Il est possible de limiter l'effet monospécifique d'un boisement, en introduisant quelques îlots de feuillus lorsqu'il s'agit d'un boisement résineux ou inversement des résineux lorsqu'il s'agit d'un boisement feuillu. Le mélange peut être aléatoire, ou réalisé sous la forme d'îlots.